



Orientation et affectation en 3^{ème}.

Madame, Monsieur, chers élèves

- Vous devez prendre connaissance de l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre.
- Puis indiquer votre choix définitif d'**orientation** avant les conseils de classes du 3^{ème} trimestre, entre **le 19 avril et le 28 mai 2022** :
 - o **2nde générale ou technologique,**
 - o **2nde professionnelle,**
 - o **1^{re} année de CAP**
- Puis vous devez choisir la formation et le lycée d'**affectation**.

Orientation : le 19 avril

- 1) Connectez vous à Educonnect : <https://educonnect.education.gouv.fr>
- 2) Choisissez **Orientation**, phase définitive. La saisie des choix définitifs suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires : *2nde générale ou technologique, 2nde professionnelle, 1^{re} année de CAP.*
- 3) Conseil de classe **du 3^{ème} trimestre (31 mai ou 2 juin).**
- 4) Après le conseil de classe : Connectez-vous pour consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse jusqu'au **5 juin** :

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Affectation : A partir du 5 avril

- 1) Connectez vous à Educonnect : <https://educonnect.education.gouv.fr>
- 2) Choisissez **Affectation post 3^e**



CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E



CALENDRIER 2022

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
DU 4 AVRIL (16:00) AU 9 MAI (15:59)	DU 9 MAI (16:00) AU 1 JUIN (01:59)	DU 1 JUIN (02:00) AU 1 JUILLET (16:29)	À PARTIR DU 1 JUILLET (16:30)
Je découvre les formations disponibles en France.	Je formule mes demandes.	Mon dossier est en cours de traitement.	Je consulte le résultat de mes demandes.

Puis vous devez indiquer la formation et/ou la ville. Ex : Quoi : Seconde générale OÙ : Saint Leu

Quoi : CAP cuisine OÙ : Saint Paul

Vous retrouverez toutes les formations dans le guide ONISEP distribué à vos enfants.

En cas de difficultés :

Le collège. Par mél : ce.9741048w@ac-reunion.fr . Par téléphone : 02 62 34 88 56. Pour la SEGPA, demandez la directrice.

Les services académiques d'information et d'orientation (SAIO) :

Du mardi 17 mai au vendredi 8 juillet 2022 et du lundi 8 août au vendredi 26 août 2022. La plate-forme téléphonique du SAIO est activée au 02 62 48 10 80. Cette plate-forme téléphonique permettra de répondre sur les questions traitant de l'affectation de votre enfant.

Vous pouvez aussi joindre notre psychologue de l'Éducation Nationale, Mme Betemps : Marine.Betemps@ac-reunion.fr

Le Principal

